

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/MAI/070	
Date du conseil municipal 27/05/2021	овјет :
Date de la convocation 21/05/2021	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET CENTRE AQUATIQUE- AQUALUDE
Date de l'affichage 21/05/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban LANSELLE, 1^{er} adjoint au Maire, en suite des convocations adressées le 21 mai 2021.

Étaient présents:

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Philippe DUCQ représenté par Suzanna MARTINET
- Nathalie PIEUSSERGUES représentée par Chantal REGNAULT-GALLOIS
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Nathalie COSSERON représentée par Sylvie GALLOCHER

Monsieur Dany FAROY est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, 1 4312-1, 1 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2020,

Vu le vote du Budget Primitif 2020,

Vu les décisions modificatives et virements de crédits 2020,

Vu le Compte de Gestion 2020 conforme au Compte Administratif,

Vu la commission de finances qui s'est tenue le 25 mai 2021,

CONSIDERANT la présentation du Compte Administratif 2020 du budget Centre Aquatique – Aqualude,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1:

DIT que le Compte Administratif 2020 du budget Centre Aquatique- Aqualude se présente comme suit

Le Compte Administratif 2020 du Budget Centre Aquatique – Aqualude se présente comme suit :

- Section de fonctionnement
- LES RECETTES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 303 500.84€

- Le chapitre 70 «ventes, produits fabriqués et prestations» pour 94 429.37€
- Le chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 0.66€
- Le chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 209 070.81€

• LES DEPENSES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 262 347.61€

- Le chapitre 011 «charges à caractère général» pour 262 347.61€
- Section d'investissement

LES RECETTES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 39 284.03€

- Le chapitre 10 « réserves et fonds divers» pour 39 284.03€
- LES DEPENSES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 8 957.70€

- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles» pour 8 957.70€

Soit:

Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 82 062,42€

Et

Un résultat déficitaire en section d'investissement de 8 957.70€

ARTICLE 2:

DIT que Madame Le Maire ne prendra pas part au vote et sortira de la séance,

ARTICLE 3:

VOTE le Compte Administratif 2020 du budget Centre Aquatique- Aqualude.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1er juin 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission

en Sous-Préfecture le

Et de la transmission ou notifi et publication le

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER

